

**La Haye, Guillaume de**, seigneur de la Pasquelaye en Saint-Nazaire (présent à la montre des 15 et 16 mai 1534)



Armes. De gueules à trois bandes d'argent.

Les La Haye sont une famille anciennement implantée sur la paroisse de Saint-Nazaire.

Le 24 septembre 1422, est mentionné Jean de La Haye « lesné » en possession d'une maison « en la ville » de Saint-Nazaire sur laquelle il lève 2 sous et 2 deniers de rente (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 557). Le 4 octobre 1425, est notée la veuve de Jean de La Haye, ainsi que Macé de La Haye, dans un aveu rendu par Nicolas de Volvire au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 55 v°-56).

Dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Saint-Nazaire, vers 1426, au bourg et fief de Rochefort, est enregistré Jean de La Haye (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6 et site « Archives remarquables »).

Plusieurs branches de cette famille peuvent être distinguées. Le 15 octobre 1452, Macé de La haye est en possession de « l'herbregement du Sable », et Guillaume de La Haye, fils de

Jean, doit foi et hommage et rachat comme juveigneur d'aîné à Macé de La Haye (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° ° 29 -29 v° et 89 v°-91 v°). La Paquelais est alors aux mains d'un cadet et la seigneurie du Sable représente la branché aînée. Macé de La Haye est cité les : 13 mars 1452 (n.st.), il arrente un « heral » au bourg de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 88 v°) ; 1<sup>er</sup> mars 1458, lui et « la femme qui fut » Simon de La Haye figurent parmi ceux qui tiennent des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de la Motte-Alman (Allemad) en Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 47-4 v°) 18 avril 1461, Macé de La Haye est encore cité, en possession d'un « herbergement » en la paroisse de Saint-Nazaire relevant de la seigneurie d'Ust (*ibid.*, B 1479). Il disparaît avant 1469 ; à cette date, est signalé un minu de Macé de La Haye, qualifié de seigneur de la Pasquelaye, rendu par Amaury de la Haye, son héritier (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 88)

Le 11 mars 1481 (n.st.), Amaury de La Haye, qualifié de noble homme et de seigneur de La Haye, et son épouse Guillemette Jégo, déclarent tenir du duc 20 œillets de saline (dont 9 « à cause de lui » à hommage, foi et rachat) (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1443). Il décède le 8 décembre 1494.

À la suite à son décès, un minu est présenté au roi, le 23 octobre 1495 par Macé de La Haye, son fils, où figurent 9 œillets de saline (*ibid.*, B 1445). Le 24 février 1500 (n.st.), il rend hommage au vicomte de Saint-Nazaire (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f° 66 v°), et sont également cités Guillaume et feu Perrine La Haye).

Macé de La Haye est-il encore en vie en 1534 ? Quoi qu'il n'en soit ni lui ou son successeur, ni la seigneurie du Sable n'apparaissent dans le procès-verbal de la montre des 15 et 16 mai 1532.

Le 24 novembre 1539, François de La Haye rend hommage au roi au nom de Françoise Jouan sa femme, pour des œillets de saline (*ibid.*, B 2413, f° 107). Le 29 juin 1540, il est qualifié de « noble homme » et de seigneur du Sable, et lui et son épouse, « damoiselle ». Françoise Jouan, déclarent, « à cause d'elle », venus de la succession de son père Jean Jouan, seigneur de Ranzegat, 36 œillets de saline (*ibid.*, B 1465, l'acte étant passé au bourg de Saint-Nazaire dans la maison du seigneur de la Pasquelaye). Qualifié de maître, le 10 janvier 1541, il est procureur de Guillaume, seigneur de la Pasquelaye, lors la présentation du minu de ce dernier (ci-dessous). Le 27 juin 1550, pour la seigneurie du Sable, hommage est rendu au roi par François de La Haye, époux de Françoise Jouan (*ibid.*, B 2408, f° 75 v°)

La branche de la Pasquelaye paraît fidèle au prénom Guillaume. Ils sont des gens de savoir exerçant comme notaire et l'un d'entre eux est connu comme receveur de diverses seigneuries.

Charles d'Hozier (*Preuves de noblesse pour les Pages de la Grande Ecurie*, 1694, BnF, fr. 32101, f° 107) cite Guillaume de La Haye dont l'épouse est Jeanne de Bruc (contrat de mariage du 1er janvier 1476 passé à Nantes et le père de François et Jean). De cette union sont issus François et Jean.

Le 3 janvier 1488 (n. st.), désigné comme « autrefois receveur » de François de Coesmes vicomte de Saint-Nazaire, il est ordonné à Guillaume de La Haye de ne verser qu'à Guillaume de Souplainville les revenus de la vicomté (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 11 f° 85 v°86), le duc, l'ayant confisquée, l'a attribuée à ce dernier, bailli de Montargis et proche d'Odet d'Aydie, c'est-à-dire à un fidèle de la cause de François II. La loyauté de Guillaume de La Haye envers le duc ne paraît pas être en cause puisqu'il a pris en gage des bijoux du duc et, à ce titre, figure, pour une somme de 10 livres, dans le « *debitis* » de l'office de l'argenterie présenté par Julien Thierry à la reine Anne (*ibid.*, E 209/34, f° 2-2 v°, acte du 16 mars 1499°). Le 5 juillet 1514, Jean Le Penec, seigneur de Lauvergnac et de Lerio, baille à ferme pour six ans à Guillaume de La Haye, la recette de la seigneurie de Lerio, sauf la rente payée par Robert de La Pommeraye, sieur d'Henleix de même que le rachat des vignes de Bésir, pour 43 livres avec l'obligation de faire les mises au moulin inférieure à 15 livres (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 158,0). Le 28 août 1518, qualifié d'« escuyer » et de seigneur de la Pasquelaye, il est concerné avec Geffroy Georges par une procédure entamée contre Guyon Menel (?) à propos « du garantaige » de certaine ferme concernant les appartenances de la seigneurie du Grand-Heinleix (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 24, f° 186 v°).

C'est sans doute son fils également prénommé Guillaume qui, le 14 octobre 1522, bénéficie d'une maintenue (*ibid.*, B 27, f° 210). Dans le minu présenté le 9 mars 1534 (n.st.) par Suzanne de Bourgon, pour la vicomté de Donges figure Guillaume de La Haye, seigneur de la Pasquelaye (*ibid.*, E 444, f° 97 v). Les 15 et 16 mai 1534, il est enregistré, lors de la montre, parmi « les faisans ung archier » (transcription, f° 6 et site « Archives remarquables »). Est-ce lui qui paraphe un acte comme notaire le 28 mai 1539 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 59 J 19) et qui, le 10 juin est noté « tabellion » de la cour de Guérande » (*ibid.*, B 1484) ? Le 28 mai 1540, il rend hommage au roi pour des œilletts de saline (*ibid.*, B 2413, f° 186). Puis, 11 janvier 1541, qualifié de seigneur de la Pasquelaye et de « Kerleday » (Kerlédé) il présente au roi un minu de ce qu'il tient de lui à foi, hommage et rachat, soit, 2

journaux de terre, 20 œillets de saline, 5 sous de rente et d'autres terres et rentes tenues à foi, hommage et rachat (plus de 9 journaux de terre et 9 sous de rentes situées sur les paroisses de Batz et surtout de Saint-Nazaire (*ibid.*, B 1484. *ibid.*, B 1527, f° 29947 v°, *ibid.*, B 1526, f° 2366 v. Il dispose d'une maison au bourg de Saint-Nazaire et est un proche de François de La Haye, seigneur du Sable (ci-dessus).

Guillaume a un fils Jean qui le 10 juillet 1560, déclare tenir la seigneurie du Sable (HOZIER, Charles, d', *op. ci.*, f° 107

Une autre branche est celle des La Haye de la Noé.

Le 5 avril 1480, Amaury de La Haye, seigneur de la Noé, rend aveu au vicomte de Saint-Nazaire pour ce qu'il tient de lui à foi, hommage et ragot, soit un moulin à vent (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f° 91). Il pourrait être cet Amaury de La Haye, qualifié de seigneur de la Haye peu après (voir ci-dessus).

C'est à cette branche des seigneurs de la Noé, qu'il convient de rattacher Macé, qui meurt 15 mai 1517, auquel succède Pierre de La Haye, qui disparaît peu après, le 15 septembre 1517 et dont l'héritière est Françoise de La Haye épouse de René de Kerpoisson (*ibid.*, E 1349)

Ajoutons deux femmes dont on peut préciser la généalogie :

- Andrée. Mariée à Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac, dont elle a un fils René, elle décède avant le 29 novembre 1513. À cette date, Jean Le Bouteiller est garde naturel de René Le Bouteiller, est en procès avec Jeanne de Panentrix (?) curatrice de la fille de feu Jean de La Haye touchant le droit advenant à son fils à cause de la succession (BnF, ms. fr. 22318, p. 205).

- Guillemette. Elle épouse d'Olivier Giffart. Le 28 novembre 1539, Olivier Giffart, seigneur du Plessis, rend hommage pour 4 œillets au nom de sa femme (Arch. dép. Loire-Atlantique, *ibid.*, B 2413, f° 10). Le 15 mai 1541, tous deux qualifiés de « nobles gens », seigneur et dame du Plessis et du Chatellier déclarent tenir du roi 24 œillets de saline auxquels s'en ajoutent 55 à Assérac (*ibid.*, B 1465).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « La Haye, de », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024